



Fiches d'information sur les caisses de prévoyance

Comunitas

Service Public

Stratégie 30

Retraités

Une année faste, malgré la pandémie

Taux de couverture, réserves et taux d'intérêt technique

Nous expliquions, dans notre précédent rapport annuel, que «les comptes annuels d'une caisse de pension dépendent, entre autres, de la structure des engagements à honorer vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires de rentes, mais aussi et surtout, du développement du «troisième cotisant», les placements.» Qui aurait cru qu'à l'excellent exercice 2020 sur le plan des placements succéderait un cru 2021 tout aussi exceptionnel, sur fond morose de lutte contre la pandémie? Mais peut-on véritablement parler d'exception? Faut-il plutôt y voir une nouvelle normalité? J'en doute.

Notre vision prudente de l'avenir ne nous empêche pas de nous réjouir de ce résultat. Nous le mettrons à profit pour augmenter la rémunération des avoirs des assurés ainsi que pour consolider les réserves et, partant, les taux de couverture de nos caisses de prévoyance, actuellement compris entre 109% et 129%. Ces disparités s'expliquent par la situation de départ, mais aussi par la structure et la taille des différentes caisses.

Clôturer un exercice, c'est aussi se tourner vers l'avenir

Dans le cadre de la clôture 2021, nous avons en outre discuté de l'avenir du taux d'intérêt technique. Il est actuellement difficile d'anticiper la manière dont les taux évolueront sur les marchés des placements et, par conséquent, d'évaluer leur impact sur les bases de calcul du plafond du taux d'intérêt technique. Conformément aux décisions stratégiques relatives au taux de conversion, le Conseil de fondation a donc décidé de commencer dès 2022 à constituer une provision annuelle afin de pouvoir, si nécessaire, abaisser le taux d'intérêt technique de 1.75% à 1.5% fin 2028 au plus tard.

Ajustements stratégiques au niveau du fonctionnement et de l'organisation

La planification prospective ne se limite pas aux éléments clés de la prévoyance professionnelle que sont le taux de conversion, la rémunération, le taux d'intérêt technique et les placements; elle porte aussi sur le fonctionnement et l'organisation de la fondation.

Gérer les affaires courantes: de la prévoyance, et plus encore

Dans le cadre de ses décisions stratégiques, le Conseil de fondation a donc procédé à de légers ajustements dans l'organisation des caisses de prévoyance. Ainsi, la caisse Retraités appliquera désormais une stratégie de placement comportant un risque actions légèrement plus important qu'avant (20% au lieu de 12%). Le mécanisme de financement complémentaire de cette caisse a lui aussi été adapté: les fourchettes de fluctuation ont été élargies, afin que le besoin de financement complémentaire se fasse moins rapidement sentir et que davantage de réserves puissent être constituées.

Le règlement d'organisation de la Previs a été revu en profondeur pour tenir compte des impératifs stratégiques.

La démarche de numérisation a jusqu'à présent été mise en œuvre avec beaucoup de rigueur, et le Conseil de fondation vient de confirmer sa volonté de continuer sur cette lancée, en mettant encore davantage l'accent sur l'orientation client. Nous réaffirmons notre objectif de passer au tout-numérique sans compromis sur le conseil personnalisé aux clients. Le but, à terme, est de joindre le client via son canal de communication préféré. Cela nous demandera encore quelques efforts, nos outils techniques n'étant pas au point pour les affaires courantes. Notre logiciel de gestion de la prévoyance, notamment, doit être adapté ou remplacé. Cela prendra du temps et ne pourra pas se concrétiser avant 2024 au plus tôt.

Nous utilisons des cookies pour afficher des contenus et analyser les accès à notre site Internet. En autorisant le suivi, vous nous aidez à adapter encore mieux notre site à vos besoins. Vous pouvez à tout moment désactiver tout ou partie des cookies dans les paramètres de votre navigateur. Une fois les cookies désactivés, il se peut que vous ne disposiez plus de toutes les fonctions de ce site Internet.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter

Maîtriser les frais administratifs

Autoriser Refuser

Les frais administratifs sont un thème récurrent. Comme toute entreprise, nous sommes tenus de travailler au moindre coût. Cet impératif est d'autant plus valable pour les institutions de prévoyance que chaque franc dépensé en frais administratifs est au fond prélevé sur la fortune des assurés et des rentiers. Les gains d'efficacité réalisés en menant une stratégie systématique de numérisation nous ont ces deux dernières années permis de continuer à optimiser nos coûts, déjà très modérés par rapport à la concurrence. La pandémie n'est toutefois pas étrangère non plus à ces économies, car de nombreuses mesures prévues – notamment dans le domaine du suivi de la clientèle – n'ont pas pu être mises en œuvre, ou en partie seulement. Il est par ailleurs regrettable que nos efforts pour maîtriser les coûts dans l'intérêt de nos clients soient régulièrement mis à mal par des initiatives extérieures.

Mise en œuvre de la loi fédérale sur la radio et la télévision: bienvenue en Absurdie

Quel est le rapport entre la LRTV et une caisse de pension? Aucun, si ce n'est que même les fondations comme la Previs doivent verser une redevance pour financer l'exécution du mandat de prestations constitutionnel en matière de radio et de télévision (art. 68 LRTV). Au «bon vieux temps de Billag», nous payions 365 francs par an et par tête. Aujourd'hui, les entreprises sont réparties dans des catégories tarifaires en fonction de leur chiffre d'affaires soumis à TVA. Comme la Previs réalise un petit chiffre d'affaires de ce type dans l'immobilier, elle se retrouve dans le collimateur des collecteurs de taxes fédéraux. Rien de bien méchant: la redevance ne devait pas chercher loin pour un million de francs. Et pourtant... Lors de la révision de la loi sur la TVA en 2021, l'Administration fédérale des contributions a décidé que le chiffre d'affaires déterminant inclurait les primes de risque et les frais administratifs que la Previs facture à ses assurés. Et les opérations réalisées sur le marché monétaire et le marché de capitaux doivent également être déclarées comme chiffres d'affaires soumis à TVA. Avec ces nouvelles règles, notre chiffre d'affaires déterminant dépasse la barre des 500 millions de francs. Résultat: notre statut de fondation exonérée d'impôt ne nous a pas empêché de nous acquitter de 27 000 francs de redevances radio et TV en 2021! Au temps pour nos efforts de réduction des coûts.

Fiches d'information sur les caisses de prévoyance

Retraités

La sécurité des données passe par leur protection

Nous avons planché pendant près de deux ans sur les exigences de la nouvelle loi relative à la protection des données. Les mesures prises pour garantir la protection des données avaient été présentées dans notre dernier rapport annuel. Il s'agit d'une tâche récurrente et essentielle à laquelle notre organisation accorde toute l'attention qu'il se doit.

L'augmentation de la cybercriminalité constitue une menace sérieuse pour notre monde numérique. Notre choix revendiqué du tout-numérique place notre institution de prévoyance face à un risque de cyberattaque accru. Toute attaque de données constitue une atteinte à la protection des données. Sécurité et protection des données sont donc étroitement liées. En 2021, nous avons dressé un état des lieux et mis en œuvre des mesures appropriées, de sensibilisation des collaborateurs notamment: grâce à des formations régulières, ils sont en mesure de répondre aux exigences accrues en matière de traitement des données sensibles.

Stefan Muri
Directeur

Pierre-Alain Cosendai
Responsable Finances et controlling
Membre de la direction

Composition de la direction en 2021

Prénom/nom	Fonction
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & Communication
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et Controlling
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements